



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Faites découvrir votre action pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques

Participez et faites partager votre expérience !

en proposant votre candidature avant le **15 mars 2011**

L'agence de l'eau Loire-Bretagne lance la 6^e édition des Trophées de l'eau. Cet événement récompense les actions exemplaires pour la gestion et la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Vous êtes chef **d'entreprise**, exploitant **agricole**, représentant de **collectivité** territoriale, animateur d'**association**... Vous avez réalisé une action exemplaire de **reconquête** ou de **préservation** de la **ressource en eau** ou des **milieux aquatiques**. Cette action est aujourd'hui **terminée**. Vous avez obtenu **des résultats concrets** que vous souhaitez valoriser. **Participez aux Trophées de l'eau 2011**. Votre action sera peut-être récompensée et pourra donner des idées à d'autres !

12 trophées pour des réalisations concrètes illustrant les priorités du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (le Sdage) et du Grenelle de l'environnement :

- **La restauration des milieux aquatiques** (cours d'eau et milieux associés, continuité sédimentaire et piscicole, trame bleue, zones humides...)
- **La protection des ressources et la réduction des pollutions** (bassins d'alimentation des captages d'eau, économies d'eau, pratiques culturelles, haies et bocages, zéro phyto, assainissement des collectivités rurales, réduction des pollutions toxiques...)
- **La gestion durable de l'eau dans les territoires** (prise en compte dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire, sensibilisation et concertation, actions exemplaires de coopération décentralisée...)

Le **règlement des trophées et le dossier de candidature** sont disponibles sur demande auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou téléchargeables sur : www.eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
Avenue Buffon – BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
trophees@eau-loire-bretagne.fr

Si vous êtes lauréat, votre action sera valorisée

Vous serez invité à participer à la 6^e cérémonie des Trophées de l'eau. Appelé sur scène, vous témoignerez de votre action. Naturellement, vous pourrez inviter les partenaires de votre action et les personnes de votre entourage professionnel et associatif à se joindre à vous pour fêter l'événement.

Vos mérites salués dans la presse !

À l'issue de la cérémonie, votre distinction sera relayée par les médias et dans la revue de l'agence de l'eau, diffusée à 20 000 exemplaires auprès de tous les acteurs de la communauté de l'eau du bassin Loire-Bretagne.

Un dossier de presse précisant les qualités de votre réalisation sera diffusé auprès des supports de presse sensibles aux sujets environnementaux.

Un film à votre image !

L'agence de l'eau réalise pour vous un film mettant en valeur les qualités que vous avez su développer pour faire aboutir votre projet, ainsi que les objectifs atteints.

Il sera mis en ligne sur le site internet de l'agence de l'eau.

Visionné par tous les acteurs et les partenaires, il sera retransmis sur grand écran le jour de la cérémonie.

Bien sûr, ce film vous sera offert.

Un trophée pour récompenser votre action !

Lors de la cérémonie, les lauréats se verront remettre leur trophée : une création originale du plasticien Yann Hervis.

**Pour en savoir plus, retrouvez la présentation des lauréats des trophées 2009
sur www.eau-loire-bretagne.fr**

Le calendrier

- Présentez votre candidature avant le 15 mars 2011 – date limite de réception des dossiers de candidature
- En mai 2011, après étude par les services de l'agence de l'eau, le jury se réunit et examine l'ensemble des candidatures. Il désigne les lauréats des Trophées de l'eau.
Le jury réunit des acteurs de l'eau membres du comité de bassin : représentants des collectivités territoriales, des mondes agricole, industriel et associatif et des médias.
- En juin-juillet 2011, l'agence de l'eau prendra contact avec les lauréats pour réaliser le film de valorisation de leur action
- En octobre 2011 se tiendra la cérémonie de remise des trophées.

Renseignements, règlement et dossier de candidature auprès de :

Agence de l'eau Loire-Bretagne
Avenue Buffon – BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Courriel : trophees@eau-loire-bretagne.fr

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, au service du bon état des eaux des cours d'eau, plans d'eau, des nappes et du littoral

Etablissement public du ministère chargé du développement durable, l'agence de l'eau contribue à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Loire, de la source à l'estuaire, de la Bretagne et des bassins côtiers vendéens.

Elle met en œuvre les orientations définies par le comité de bassin. Les redevances qu'elle perçoit auprès de tous les utilisateurs d'eau financent les ouvrages et les actions de réduction des pollutions, de restauration des milieux aquatiques, de gestion économe des ressources et de connaissance de l'état et de l'évolution des ressources en eau.

Avec les Trophées de l'eau, l'agence valorise les actions exemplaires pour l'eau et les milieux aquatiques.



sur papier PFC sous licence 10-31-1361



Conception et réalisation graphique : D/C/Agence de l'eau Loire-Bretagne DTPI 13 - 07/2010 - Impression : Imprimerie nouvelle - Imprim'Vert